

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

LES ENJEUX DE 2024 ET 2025

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et notamment, les dernières ordonnances et projets de décrets de Réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

L'ÉVOLUTION DES DROITS DES FONCTIONNAIRES ET DES AGENTS DE DROIT PUBLIC : LE RÉGIME STATUTAIRE

- › Droits à congés maladie
 - maladie ordinaire
 - congé de longue maladie
 - congé de longue durée

Cas pratique sur le calcul du traitement d'un agent en congé maladie pour mettre en évidence la perte de revenu

- › Inaptitude physique
- › Décès

LA RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) DE LA FONCTION PUBLIQUE

- › Etat des lieux de la protection sociale complémentaire actuelle
 - fonction publique d'Etat : La procédure de référencement des organismes de PSC
 - fonction publique territoriale : la labellisation ou la convention de participation
 - fonction publique hospitalière : les attributions du Centre de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS)
- › Participation obligatoire de l'employeur au financement d'une couverture complémentaire
 - pour quel type de garanties frais de santé et prévoyance ?
 - calendrier de mise en œuvre de 2022 à 2026
- › Négociation d'accords collectifs pour la FPE et la FPT
 - régimes collectifs obligatoires pour les actifs, les retraités et ayants droit
 - cas de dispenses d'adhésion
 - niveau de garanties minimum et garanties optionnelles

Quiz sur la mise en place d'un contrats collectifs pour les Agents d'Etat

L'ÉLABORATION DU CAHIER DES CHARGES POUR SÉLECTIONNER L'ORGANISME ASSUREUR

- › Comment construire un appel d'offre ?
- › Quels sont les éléments concernant les garanties des contrats santé/prévoyance
- › Quels sont les spécificités du formalisme de la mise en place
- › Quels éléments transmettre à l'organisme assureur

LE CADRE JURIDIQUE DES CONTRATS DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

- › Décrets et arrêtés
- › La vie du contrat, et le formalisme souscription, modification et résiliation d'un contrat
- › Principales mesures de protection des assurés dans le cadre de la loi Evin
- › Suivi des prestations et des remboursements : le compte de résultat
- › La fiscalité des cotisations et des prestations
- › Accord de méthode

OBJECTIFS

- Intégrer les mécanismes de la protection sociale statutaire des agents de la fonction publique.
- Évaluer les faiblesses et carences en matière de protection sociale de base.
- Identifier les mécanismes actuels de Protection Sociale Complémentaire (PSC) : référencement, labellisation, convention de participation.
- Mesurer l'impact de la réforme introduite par la loi du 7 août 2020 et des ordonnances du 17 février 2021.
- Anticiper les conséquences des évolutions en préparation au sein de son établissement.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Les réponses d'un consultant expert en protection sociale, secteur public et privé
- Des exercices en sous-groupes, des cas concrets, pour favoriser les échanges et s'assurer de la validation des acquis

PUBLIC ET PRÉREQUIS

DRH, RRH ou collaborateurs des services RH/personnel/paie, partenaires sociaux, services sociaux, membres des comités sociaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

920 € HT - Réf : VRE-PVCL

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
 le 26 mars 2024
 le 3 juin 2024
 le 11 octobre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
 Prénom.....
 Fonction.....
 E-mail
 (obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
 Tél. (ligne directe).....
 Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....
 Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre
 pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

Formation choisie

Titre.....
 Référence.....
 Dates.....
 Lieu.....
 Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an,
 à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
 Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
 Adresse.....
 Code postal | | | | |..... Ville.....
 Téléphone..... Fax.....
 N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
 Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
 Service/Fonction.....
 Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
 Nom.....
 Prénom.....
 Service/Fonction.....
 E-mail.....
 Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
 Numéro de prise en charge.....
 Adresse de votre OPCO.....
 Code postal | | | | |.....
 Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO